# A V I S  P U B L I C

Édition du 8 juillet 2023

**À toutes les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire**

Second projet de résolution numéro SPR07-2023 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage numéro de demande 2023-0165 pour la propriété située au 521, rue Robinson Sud, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR07-2023

---

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du mercredi 21 juin 2023, le conseil a adopté, le 3 juillet 2023, le second projet de résolution numéro SPR07-2023 accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage numéro de demande 2023-0165 pour la propriété située au 521, rue Robinson Sud, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR07-2023.

2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder, dans la zone résidentielle portant le numéro IJ10R (secteur situé au nord-est de la rue Robinson Sud, au sud des rues Saint-Angèle et Saint-Vincent et de part et d'autre de la rue Denison Ouest), la délivrance d'un (1) certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro de demande 2023-0165 afin de permettre le changement d'usage de la résidence privée d'hébergement « Rpri » en maison de chambres « Rmc » sur la propriété située au 521, rue Robinson Sud, étant le lot numéro 1 400 666 du cadastre du Québec.

3. Que les dispositions mentionnées à l'article 2 du présent avis peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée, soit la zone résidentielle IJ10R (secteur situé au nord-est de la rue Robinson Sud, au sud des rues Saint-Angèle et Saint-Vincent et de part et d'autre de la rue Denison Ouest) et des zones contiguës IJ04P, IJ09R, IJ11R, IJ13R, IJ14R, IJ16R et IJ19R étant situées au nord de la Montée des seigneurs et des rues Casavant et Winchester, au sud de la piste cyclable « l'Estriade », à l'ouest de la rue Winchester et à l'est des rues Groulx et Routhier, afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

4. Que la description de la zone visée ainsi que les zones contiguës ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

5. Que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de résolution et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale à Granby, durant les heures normales d'ouverture de bureau.

6. Que, pour être valide, toute demande doit :

   1° Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

   2° Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;

   3° Être reçue au bureau de la municipalité, 87, rue Principale, Granby, au plus tard le **16 juillet 2023**.

7. Que la disposition du second projet de résolution qui n’aura fait l’objet d’aucune demande valide pourra être incluse dans la résolution qui n’aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Que le second projet de résolution numéro SPR07-2023 peut être consulté sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/reglements-municipaux, sous la rubrique « Règlements d’urbanisme » et au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale à Granby, Québec, aux heures normales de bureau.

Donné à Granby, ce 7 juillet 2023.

La greffière adjointe,

Me Joannie Meunier